



AEDBF
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinaire
qu'elle organise le jeudi 9 juin 2022 de 9 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Cisco Webex Meetings)

« La Taxonomie verte européenne Une protection contre les accusations de greenwashing ? »

Présenté par :

Maître Christine Le Bihan-Graf

Avocate associée, De Pardieu Brocas Mafféi

et

Madame Frida Mekoui

Senior advisor, regulatory strategy, Société Générale

et

Monsieur Yoram Bosc-Haddad

Senior Partner, Ylios

Les acteurs financiers ont un intérêt majeur à se conformer dès aujourd'hui à la taxonomie européenne qui leur permet de s'appuyer sur des critères transparents et objectifs pour qualifier les activités dans lesquelles ils investissent directement ou par l'intermédiaire des fonds qu'ils gèrent de durables.

Cette taxonomie met par ailleurs à la charge des acteurs financiers de nouvelles obligations de communication, qui est susceptible de les protéger contre d'éventuelles accusations de *greenwashing*, la question de la disponibilité et de la fiabilité des données nécessaires constituant un enjeu essentiel. La mise en œuvre de ces nouvelles obligations doit faire l'objet d'une attention renforcée au regard des actions en responsabilité qui pourraient être engagées à leur encontre en cas de manquement.

Au-delà de la compliance déclarative, la taxonomie européenne pose également les questions suivantes :

- ✓ Quels questionnements sur la stratégie et quelle articulation avec les autres démarches sur la soutenabilité et la responsabilité ?
- ✓ Quelles incidences sur la segmentation des portefeuilles, des activités, des financements et des investissements ?
- ✓ Quels changements dans les relations avec les entreprises financées ? Avec les épargnants ou les investisseurs ? Avec les collaborateurs ?
- ✓ Quels sont les défis anticipés dans la mise en œuvre ?

« La Taxonomie verte européenne Une protection contre les accusations de greenwashing ? »

Modalités d'inscription – Webinaire du jeudi 9 juin 2022 de 9 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Cisco Webex Meetings)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2022,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.
La date limite d'inscription est le 8 juin 2022 (inclus).

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 8 juin 2022.

Ce Webinaire est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : aedbf.france@gmail.com